



16ème législature

Question N° : 15811	De Mme Jacqueline Maquet (Renaissance - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Enfance, jeunesse et familles
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >Protection de l'enfance	Analyse > Protection de l'enfance.
Question publiée au JO le : 05/03/2024 Date de changement d'attribution : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la protection de l'enfance. Dans un contexte où le système de protection de l'enfance traverse une crise sans précédent, exacerbée par une pénurie alarmante de professionnels qualifiés, 97 % des 314 établissements et services de protection de l'enfance ayant participé à une enquête de l'UNIOPSS rencontrent des difficultés significatives de recrutement, avec un taux moyen de postes vacants s'élevant à 9 %. Cette situation préoccupante touche l'ensemble des régions françaises et affecte aussi bien les travailleurs sociaux que les personnels d'encadrement, administratifs et techniques. Face à cette crise de recrutement, les établissements et services de protection de l'enfance sont contraints d'adopter des mesures d'urgence telles que le recrutement de professionnels sans formation spécifique, l'augmentation du nombre d'enfants par professionnel, ou encore la réduction de la fréquence des interventions. Ces alternatives, loin de répondre aux besoins des enfants et des familles concernées, compromettent la qualité de l'accompagnement et des soins apportés, mettant en péril les droits fondamentaux de ces jeunes. Les associations et structures impliquées dans la protection de l'enfance se mobilisent pour trouver des solutions à cette pénurie, mais leurs efforts se heurtent à l'ampleur du défi. Il apparaît clairement que sans l'appui et l'engagement résolu de l'État, notamment en matière de financement et de soutien stratégique, il sera difficile de surmonter cette crise. Dans ce contexte, Mme la députée souhaiterait savoir : quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage-t-il de mettre en place pour pallier la pénurie de professionnels qualifiés dans le secteur de la protection de l'enfance ? Comment l'État compte-t-il soutenir les départements et les associations dans leurs efforts pour garantir une prise en charge adéquate et respectueuse des besoins des enfants et des familles ? Existe-t-il un plan d'action pour améliorer l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance et assurer une formation adéquate aux nouvelles recrues, afin de garantir la qualité et la continuité des services proposés ? Elle lui demande sa position sur le sujet.